



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du Mardi 05 Novembre 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour toutes les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2019/2020

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne *les DEUX (2) dernières journées.*

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors.*

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

CHAMPIONNAT SENIORS

NOISY LE GRAND FC – 500797 (NATIONAL 3)

Courriel de NOISY LE GRAND F.C. demandant à jouer ces rencontres à **19h00**, sur le stade Alain Mimoun à NOISY LE GRAND.

Accord de la Commission.**ETAMPES F.C. – 500570 (SENIORS R3/A)**

Courriel d'ETAMPES F.C. demandant à jouer ces rencontres à **16h00**, sur le stade Jo BOUILLON à ETAMPES jusqu'au 16 février 2020.

Accord de la Commission.**SENIORS - CHAMPIONNAT****21470320 : VERSAILLES 78 F.C. / NOISY LE GRAND F.C.. du 02/11/2019 (N3)**

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain.
La Commission reporte ce match à une date ultérieure.

21470322 : LES ULIS C.O. / IVRY U.S. du 02/11/2019 (N3)

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain.
La Commission fixe la date de report de ce match au **16 novembre 2019**.

LES ULIS C.O. (N3)

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courriel des ULIS C.O. demandant à jouer sur le terrain n°2 du stade J.M. Salinier durant la période hivernale, en raison de l'état du terrain d'honneur, considérant que le club des ULIS C.O. a déjà un match en retard, considérant la nécessité de mettre le calendrier à jour et d'éviter les reports de match, considérant que nous ne sommes qu'au début de la période hivernale,
Par ces motifs,

. autorise l'équipe Seniors 1 des ULIS C.O. à évoluer sur le terrain n°2 du stade J.M. SALIGNIER, en cas d'impraticabilité du terrain d'honneur pour les rencontres de championnat Seniors National 3, pour la Saison 2019/2020, sous réserve de l'accord écrit du club adverse.

Par ailleurs, la Section demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

21470335 : PARIS ST GERMAIN F.C. 2 / IVRY U.S. 1 du 23/11/2019 (N3)

Demande du PARIS ST GERMAIN F.C pour décaler le match le 24 novembre 2019 à 15h00, en raison d'un match de CNU19 et refus d'IVRY U.S. via FOOTCLUBS.

Demande pour décaler le match au 07 décembre 2019 de PARIS SAINT GERMAIN FC via FOOTCLUBS.

En cas d'accord entre les 2 clubs, la Commission acceptera l'inversion de la rencontre pour qu'elle se joue le samedi 23/11/2019 à 18h00 sur les installations sportives d'IVRY US.

A défaut d'accord pour l'inversion, cette rencontre sera fixée le Dimanche 24 novembre 2019 à 15h00, sur le stade Georges Lefèvre n°1 à SAINT GERMAIN EN LAYE.

21470347 : AUBERVILLIERS FCM 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 14/12/2019 (N3)

RAPPEL

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 23 octobre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) matches fermes à l'équipe 1 Seniors d'AUBERVILLIERS FCM à compter du 25/11/2019.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre situé à 30 kms au moins du siège social du club.**

Autres rencontres concernées :

21470369 : AUBERVILLIERS FC M / LES ULIS CO le 25/01/2020

21470384 : AUBERVILLIERS FCM / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 15/02/2020.

21470337 : RACING C.F.F. / LES ULIS C.O. du 23/11/2019 (N3)**21470351 : RACING C.F.F. / VERSAILLES 78 F.C. du 14/12/2019 (N3)****21470352 : RACING C.F.F. / TORCY P.V.M. US du 11/01/2020 (N3)****21470379 : RACING C.F.F. / BLANC MESNIL SFB du 08/02/2020 (N3)**

21470393 : RACING C.F.F. / CRETEIL LUSITANOS U.S. du 29/02/2020 (N3)**21470407 : RACING C.F.F. / AUBERVILLIERS C. du 14/03/2020 (N3)**

Courriel de RACING C.F.F. demandant à jouer à **14h00** sur le stade CHOINE durant la période hivernale.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du club adverse.

21444587 : LILAS F.C. 1 / PLESSIS ROBINSON F.C. du 14/12/2019 (R1/B)

Demande via FOOTCLUBS de PLESSIS ROBINSON F.C. pour avancer la date du match, en raison de la période hivernale.

Cette rencontre aura lieu le 16 novembre 2019 à 16h00, sur le Parc des Sports aux LILAS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PLESSIS ROBINSON F.C., parvenu dans les délais impartis.

21447067 : ADOM MEAUX / GRIGNY U.S. du 03/11/2019 (R2/A)

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain.

La Commission fixe la date de report de ce match au **17 novembre 2019**.

21447166 : CLAYE SOUILLY S. 1 / BOBIGNY ACADEMIE 2 du 03/11/2019 (R2/C)

La Commission,

Après lecture du courriel du 1^{er} novembre 2019 de la Mairie de CLAYE SOUILLY S. accompagné de l'arrêté municipal informant de l'impraticabilité du terrain en herbe du stade Clément PETIT,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match informatisée,

Considérant la présence des deux équipes à l'heure du coup d'envoi,

Par ces motifs,

. reporte cette rencontre au 17 novembre 2019.

21447694 : MARLY LE ROI US / EPINAY ACADEMIE du 03/11/2019 (R3/C)

La Commission fixe la date de report de ce match au **17 novembre 2019**.

CHAMPIONNAT U20

21456299 : TORCY P.V.M. US / POISSY AS du 24/11/2019 (ELITE 1)

Demande de changement horaire et de terrain de TORCY P.V.M. US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 16H30, sur le stade du Fremoy 2 à TORCY.

Accord de la Commission.

21456557 : VILLEMOMBLE SPORTS / CRETEIL LUSITANOS US du 17/11/2019 (ELITE 2/B)

Demande de changement horaire et de terrain de VILLEMOMBLE SPORTS via FOOTCLUBS, en raison de la fermeture du terrain habituel.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 17 novembre 2019 à 11h00, sur le stade du Claude Ripert à VILLEMOMBLE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

21456426 : HOUILLES A.C. / VITRY C.A. du 17/11/2019 (Elite 2/A)

Demande de report de match de HOUILLES A.C. via FOOTCLUBS, en raison d'un problème de planification de matchs sur le weekend,

La Commission,

vous indique que vous avez la possibilité de demander l'inversion du match avec l'accord de VITRY C.A. et vous rappelle que les rencontres de compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

U18 - COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE – Finales Régionales

Les clubs sont invités à participer au tirage au sort de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole qui se déroulera le MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019 à 18h00, au siège de la LPIFF (Amphithéâtre).

**U18 - COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE -
4^{ème} Tour****22154614 : RUNGIS U.S. / CLICHOIS U.F. du 10/11/2019**

Demande de changement d'horaire de RUNGIS U.S. via FOOTCLUBS et refus de CLICHOIS U.F..
Courriel du 01/11/2019 de RUNGIS U.S. demandant à jouer le dimanche 10 novembre 2019 à 12h15, en lever de rideau des Seniors R1, sur le stade Lucien Grelinger 1 à RUNGIS.

Accord de la Commission.

Rappel : pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

22154610 : BOULOGNE BILLANCOURT A.C. / SAINT OUEN L'AUMONE A.S. du 10/11/2019

Demande de changement d'horaire de BOULOGNE BILLANCOURT AC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 10 novembre 2019 à 12h30, en lever de rideau d'un match de CNU17, sur le stade Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT.

Accord de la Commission.**22154613 : GARENNE COLOMBES A.F. / BRETIGNY F.C.S. du 10/11/2019.**

Demande de changement d'horaire de GARENNE COLOMBES A.F. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 10 novembre 2019 à 13h, sur le stade Marcel Payen à NANTERRE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY F.C.S., parvenu dans les délais impartis.

22154612 : VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S. / SAINT BRICE F.C. du 10/11/2019.

Demande de changement d'horaire de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 10 novembre 2019 à 13h30, sur le stade des Bruyères 2 à CHATENAY MALABRY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SAINT BRICE F.C., parvenu dans les délais impartis.

22154599 : SARCELLES A.A.S. / MONTROUGE 92 F.C. du 10/11/2019

Demande de changement d'horaire de SARCELLES A.A.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 10 novembre 2019 à 16h00, sur le stade Nelson Mandela à SARCELLES.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MONTROUGE 92 F.C., parvenu dans les délais impartis.

22154595 : SURESNES J.S. / TRAPPES E.S. du 10/11/2019

Demande de changement d'horaire et de terrain de SURESNES J.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 10 novembre 2019 à 12h30, en lever de rideau d'un match de l'équipe Seniors, sur le stade Maurice Hubert (synthétique) à RUEIL MALMAISON.

Accord de la Commission.**22154604 : ARPAJONNAIS / MACCABI PARIS U.J.A. du 10/11/2019**

Attestation de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne informant de la fermeture du stade BABIN à La Norville à cette date et changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 10 novembre 2019 à 14h30, sur le stade Faillu à EGLY.

Accord de la Commission.**U18 - CHAMPIONNAT****21451672 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / RACING CF du 01/12/2019 (R1)**

RAPPEL

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 16 octobre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) matchs fermes à l'équipe U18 1 de JEUNESSE AUBERVILLIERS, à compter du 18 novembre 2019.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS** accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 29 novembre 2019.**

Autres rencontres concernées :

21451682 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MEUDON AS du 19/01/2020

21451688 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MANTOIS 78 FC du 26/01/2020

Si des matches de coupes régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

21451916 : ISSY LES MOULINEAUX F.C. / POISSY A.S. du 03/11/2019 (R2/B)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match,

Considérant que le match a été interrompu à la 88^{ème} minute de jeu, en raison de la grave blessure d'un joueur d'ISSY LES MOULINEAUX F.C. et l'intervention sur place des pompiers,

Considérant que la rencontre n'a pu reprendre et n'a pas eu sa durée réglementaire,

Par ces motifs,

. donne ce match à rejouer le 15 décembre 2019.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. précisant les conditions de participation des joueurs en cas de match à rejouer.

21452172 : CLAYES SOUS BOIS USM / TRAPPES ES du 06/10/2019 (R3/B)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, des explications fournies par le club de CLAYES SOUS BOIS USM, du courriel de l'ES TRAPPES,

. entérine le score de la rencontre comme suit :

CLAYES SOUS BOIS U.S.M. : 3 buts

TRAPPES E.S. : 5 buts.

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT

21453512 : PALAISEAU U.S. / VILLEJUIF U.S. du 24/11/2019 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de PALAISEAU U.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 24 novembre 2019 à 11h00, sur le stade Georges Collet 3 à PALAISEAU.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEJUIF U.S., parvenu dans les délais impartis.

21453634 : MEUDON A.S. / CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS du 03/11/2019 (Poule B)

La Commission,

constate qu'à l'occasion de cette rencontre n'a pas été mis en œuvre le système de la feuille de match informatisée.

après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de l'AS MEUDON,

Considérant que la F.M.I. n'a pas pu être effectué car l'éducateur de CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS a présenté une feuille de match papier pré-rempli avec l'intégralité des joueurs de son équipe et n'était pas en possession des codes d'accès à l'application,

considérant que depuis le début du championnat U17 Régional, le club du CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS n'a jamais utilisé la F.M.I.,

considérant les dispositions prévues à l'article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. en cas de non utilisation de la F.M.I.,

Par ces motifs,

. inflige une amende de 100 € ferme au club de CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS pour non utilisation de la F.M.I. (2^{ème} non utilisation).

Rappelle au club de CENTRE DE FORMATION DE PARIS qu'il est impératif d'envoyer un rapport en cas de non utilisation de la F.M.I..

U16 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

22154631 : RACING C.F.F. 1 / DRANCY J.A. 2 du 15/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courriel du club de DRANCY J.A.,

Considérant le règlement de la Coupe de Paris Crédit Mutuel I.D.F. U16 (consultable en libre accès sur le site Internet de la Ligue) prévoit en son article 6 que : « *La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première au tirage au sort.* »,

Par ces motifs,

Ne peut donner une suite favorable à la demande de DRANCY J.A..

U14 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

22095398 AULNAY CSL 1 / PARIS FC 1 du 09/11/2019

Demande via Footclubs d'AULNAY CSL pour avancer le match à 15h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PARIS FC qui doit parvenir au plus tard ce vendredi 08/11/2019 – 12h00.

22095404 SAINT BRICE FC 1 / VERSAILLES FC 78 1 du 09/11/2019

Demande via Footclubs de SAINT BRICE pour décaler le match à 16h00 en raison de l'accueil de 2 plateaux U12 et U13 organisés par le District 95

La Commission, après avoir pris connaissance du courriel du District du 95, fixe le coup d'envoi du match à 16h00.

C.D.M. - CHAMPIONNAT

21449286 : CAUDACIENNE E.S. / VAUJOURS F.C. du 14/11/2019 (R3/D)

21449296 : CAUDACIENNE E.S. / CRETEIL FC MACCABI du 01/12/2019 (R3/D)

Courriel de CAUDACIENNE E.S. et arrêté municipal de la Commune de LA QUEUE EN BRIE informant de la fermeture des installations du 04/11/2019 au 15/12/2019.

Ces rencontres étant prévues au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer ces matchs.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

21448891 : CHAMPAGNE 95 SFC / FRANCONVILLE FC du 24/11/2019(R3/A)

Demande d'inversion de match de CHAMPAGNE 95 SFC via FOOTCLUBS, en raison d'un problème de planification de matchs sur le weekend.

La Commission,

vous rappelle qu'à défaut d'accord avec le club de FRANCONVILLE pour l'inversion, les rencontres de compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

21450467 : WISSOUS F.C. / VITRY E.S. du 03/11/2019 (R2/B)

La Commission fixe la date de report de ce match au **15 décembre 2019**.

Possibilité de jouer le 10 novembre 2019, avec l'accord des 2 clubs.

21451389 : ENTENTE BAGNEAUX NEMOURS / BENFICA YERRES du 03/11/2019 (R3/C)

La Commission fixe la date de report de ce match au **15 décembre 2019**.

Possibilité de jouer le 10 novembre 2019, avec l'accord des 2 clubs.

21451522 : PORTUGAIS PONTAULT / VAL D'EUROPE du 03/11/2019 (R3/D)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et des explications fournies par les 2 clubs par courriel,

Considérant que le match a été interrompu à la 75^{ème} minute de jeu, en raison de la grave blessure du gardien de l'équipe de VAL D'EUROPE et l'intervention des pompiers,

Considérant que la rencontre n'a pu reprendre et n'a pas eu sa durée réglementaire,

Par ces motifs,

. donne match à rejouer le 15 décembre 2019.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. précisant les conditions de participation des joueurs en cas de match à rejouer.